Séance du Conseil de Ville du 28 septembre 2026
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
(art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement du postulat	**4.02/26**

« De la couleur et un peu de fantaisie pour apprivoiser les moloks »			
Auteur	Aliou Wade, Parti Socialiste		
But visé	Il est proposé d'améliorer l'intégration esthétique des futurs conteneurs semi-enterrés en envisageant d'autres couleurs ou des décorations réalisées par des artistes ou des jeunes. Le Conseil communal est invité à en évaluer l'intérêt, la faisabilité et les surcoûts.		
Préavis du Conseil communal	Accepté	~~Refusé~~	
Motifs	Le modèle de base retenu pour les conteneurs semi-enterrés prévoit un habillage en bois traité avec une lasure brune. Il s'agit de la variante communément installée dans les communes dans le périmètre du SEOD qui finance et assure la fourniture de ces éléments. D'autres finitions existent, notamment des lames verticales en plastique recyclé qui peuvent être en couleur ainsi que des habillages en tôle inox perforée ou en aluminium. Ces variantes n'ont toutefois pas été retenues. En effet, bien qu'elles présentent une bonne longévité, leur coût est plus élevé en particulier pour les variantes en tôle inox et en aluminium. La variante avec les lames plastiques n'est quant à elle pas vraiment en adéquation avec les valeurs environnementales que défend la Ville. S'agissant de la décoration des conteneurs semi-enterrés par des artistes ou des jeunes, plusieurs solutions pourront être examinées en collaboration avec les services communaux concernés, CSE et CSJL en lien avec l'Espace Jeunes comme des bâches peintes ou imprimées ou la réalisation de peinture à même le bois. Ces solutions devront être analysées d'un point de vue de la réalisation, de la longévité ainsi que des contraintes qu'elles pourraient engendrer lors de la vidange. Il s'agira également d'évaluer les charges financières supplémentaires et leur éventuel financement sachant que le crédit voté par le Conseil de Ville n'inclut pas ces prestations complémentaires. Par ailleurs, comme les conteneurs appartiennent au SEOD, toute modification de leur habillage ou de leur aspect extérieur doit donc obtenir son accord. En ce qui concerne les conteneurs entièrement enterrés, la partie visible est thermolaquée en gris anthracite. Il est possible de commander d'autres teintes, moyennant une plus-value dont les coûts devront également être évalués. Le Conseil communal propose d'accepter le postulat pour permettre une étude plus détaillée concernant les aspects techniques, économiques et financiers, et environnementaux.		